



PETITES COLLECTIVITÉS
pour un
**assainissement
DURABLE** →

COLLOQUE

20 & 21 NOVEMBRE 2014

Centre International des Congrès - METZ (57)

Comment assurer la maîtrise foncière de votre assainissement

Roland GILLIOT

Maire : commune de Saint Georges

Saint Georges



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

COMMUNE
DE
SAINT-GEORGES



Avant projet 1 :

Choix d'un premier emplacement pour la Step

Juin 2012



Réalisation d'une étude milieu physique et validation de la présence ou non, avec les services Police de l'Eau, d'une zone humide.



Avant projet 2 :

Confirmation d'un nouvel emplacement pour la step
1^{er} Discussion avec le propriétaire

Septembre
2012



Avant projet 3 :

Étude détaillée de la step sur le nouvel emplacement.
Lancement du projet définitif

Novembre
2012



Projet 1 :

Plan détaillé de l'ensemble du projet
Positionnement de deux postes de relevage nécessitant deux
emprises supplémentaires.

Octobre
2013



modifications concernant les canalisations



Projet 2 :

Présentation définitive du projet

Janvier 2014

Présentation définitive au conseil municipal pour délibération.

Janvier 2014



Validation du projet par le CM

Proposition d'un planning pour les acquisitions foncières et les conventions de passage pour une finalisation au 30 juin 2014.

Choix d'un acte notarié pour l'achat du terrain réservé à la step

Choix d'un acte notarié pour l'échange d'un terrain pour la réalisation d'un poste de relevage

Choix d'un acte notarié pour les conventions de passage (un seul acte pour 33 propriétaires)

Réunion publique (présentation du projet)



Bornage des terrains



Validation du prix d'achat , après consultation auprès de la safer.
Indemnisations des propriétaires concernés par le passage des
canalisations et regards.



Information des propriétaires sur la procédure des conventions de
passage .



Recensement des terrains touchés par le passage des canalisations
(28 parcelles).
Transmission du fichier SIG au notaire Maître Baps de lorquin.

février 2014

Délibération
avril 2014

Travail notarial : recherche des propriétaires usufruitiers ,nu propriétaires et courrier du notaire avertissant, chaque propriétaire, de la procédure en cours .



Signature des actes en mairie , achat ,échange et conventions de passage



Transfert des dossiers à l'agence de bassin

25 juin 2014

30 juin 2014



Les acquisitions foncières et conventions de passage ont nécessité 6 actes.

1 acte : achat step

1 acte : échange de terrain.

4 actes: pour les 28 conventions

Cout total 3800 euros



Filtres plantés de roseaux en cours de construction



16
Novembre
2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

COMMUNE
DE
SAINT-GEORGES



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE